

## **Au coeur de la contre-culture** **La revue Mainmise et le cannabis, 1969-1973**

Marc-André Brouillard

---

Number 137, Spring 2019

Paradis artificiels et substances « illicites »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90740ac>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Brouillard, M.-A. (2019). Au coeur de la contre-culture : la revue Mainmise et le cannabis, 1969-1973. *Cap-aux-Diamants*, (137), 31–36.

# AU CŒUR DE LA CONTRE-CULTURE LA REVUE MAINMISE ET LE CANNABIS, 1969-1973

par Marc-André Brouillard

**P**rohibé au Canada de 1923 à 2018, le cannabis, plutôt ignoré dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, verdoie de plus belle dans les années 60 alors que la génération d'après-guerre découvre les effets de la plante psychotrope. Beaucoup moins puissant que le LSD, autre drogue prisée par la jeunesse en fleur, le cannabis procure tout de même une acuité de conscience et une euphorie qui alimentent une révolution naissante et tissent la toile d'un lent changement de paradigme.

## LA PRESSE UNDERGROUND

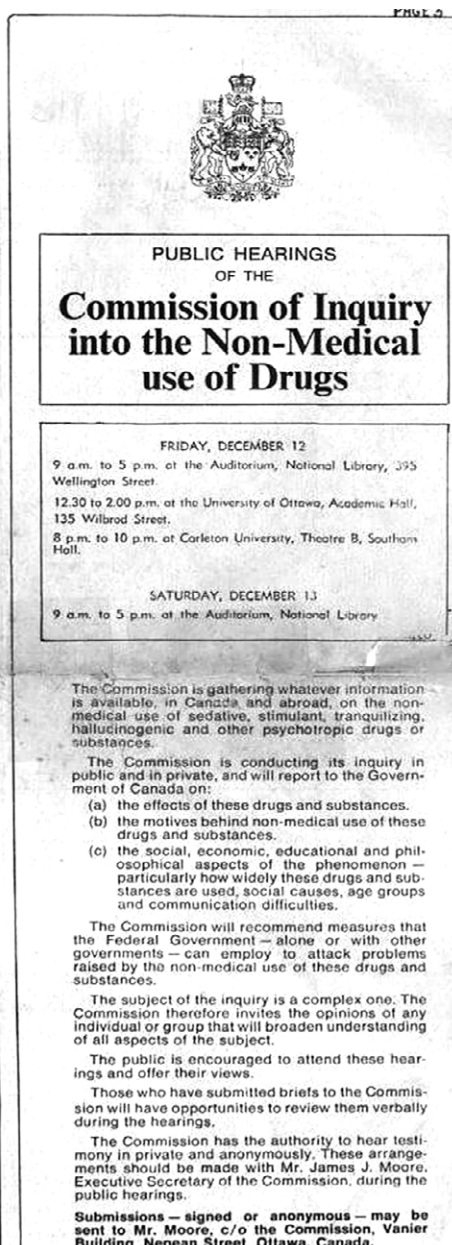
À la fin des années 60, l'usage récréatif du cannabis est au cœur d'une culture relayée par de nombreuses publications indépendantes telles que le magazine britannique *OZ*, le *Los Angeles Free Press* aux États-Unis, ou encore *Actuel*, en France. En 1970, on dénombre plus de 180 journaux au sein de l'Underground Press Syndicate, et ce, en Amérique du Nord seulement.

Au Canada, les premiers journaux *underground* voient le jour à la fin des années 60. Le *Georgia Straight*, en 1967, à Vancouver, *Harbinger*, en 1968, à Toronto, *Octopus*, en 1969, à Ottawa et bien sûr *Logos*, en 1967, à Montréal. Le rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse (le rapport Davey), publié en 1970, décrit ainsi cette presse parallèle :

« Point n'est besoin d'expliquer en détail ce que la presse parallèle défend.



Page tirée du journal *underground* d'Ottawa, *Octopus*, le 11 décembre 1969, annonçant les audiences publiques de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales.



Des hebdomadaires comme *Logos*, à Montréal, *Georgia Straight*, à Vancouver, *Harbinger*, à Toronto et *Octopus*, à Ottawa sont en faveur de l'amour, de la paix, des bicyclettes, des chiens, des aliments macrobiotiques, de la vie en communauté, du "grass" (pour s'y prélasser ou pour fumer), des "nude-ins", des "sit-ins", des "lie-ins", des "love-ins", du pouvoir au peuple, de Huey P. Newton, de presque toute la musique rock, et de Leonard Cohen.

Ils sont contre les policiers, les armées, l'autoritarisme, la transformation du sol naturel en chaussée, les compagnies de pâte à papier, les parents, la pollution, le maire de Vancouver, Lawrence Welk, l'hypocrisie, les corvées, les automobiles, le Mace, les pommades épilatoires et tous les objets en plastique excepté les frisbees». (Cité dans *Mainmise*, 3 (février 1971).

Né sur le campus de l'Université McGill en 1967, *Logos*, qui se présente comme une publication souterraine ayant des affinités avec la nouvelle gauche et le mouvement hippie, est le premier journal de la contre-culture au Québec. D'abord bilingue, *Logos* publie des textes en français de Jacques Larue-Langlois, de Léandre Bergeron, de Robert Myre et de Denis Vanier, membre du French-Canadian White Panthers Party of Montreal, qui publie son poème *Allô Police* dans le numéro de juillet 1970. Dans ce même numéro, le poète à la langue de feu commente la publication en juin du *Rapport provisoire* de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales avec en exergue la phrase suivante : « *Legalize it, cause we'll take it in your blood* ». (*Logos*, juillet, août 1970).

## LA COMMISSION LE DAIN

Lancée en 1969, la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, est présidée par Gerald Le Dain, doyen de la Faculté de droit de l'Université York, la Osgoode Hall Law School. Elle a pour mandat de docu-

menter l'utilisation de différentes drogues récréatives au Canada, leurs effets, les motivations de leurs usagers, ainsi que les aspects sociaux, économiques, éducatifs et philosophiques liés au phénomène, et ce, dans le but de formuler des recommandations en matière de santé publique et de droit. Des audiences publiques se tiennent

d'un océan à l'autre dans 27 villes et 23 universités. Les commissaires reçoivent de nombreux mémoires au sujet du cannabis et consultent des milliers de publications scientifiques. Pour pallier les lacunes de certaines études, ils vont même jusqu'à étudier, sur la piste d'un aérodrome, les effets du cannabis sur la conduite automobile.

## La Cour supérieure déclare nul le règlement anti-manifestation

par Guy Deshaies

Le juge Paul Tremblay de la Cour supérieure a déclaré nul et sans effet le règlement 2028 de la ville de Montréal, qui régit l'usage des trottoirs par les manifestants. Le règlement, qui interdisait de marcher sur les trottoirs, a été déclaré nul et sans effet par le juge Paul Tremblay de la Cour supérieure.

«A notre avis, la question n'est pas de savoir si le règlement 2028 de la ville de Montréal, qui régit l'usage des trottoirs par les manifestants, est valide ou non. Le règlement, qui interdisait de marcher sur les trottoirs, a été déclaré nul et sans effet par le juge Paul Tremblay de la Cour supérieure.

Le règlement 2028 de la ville de Montréal, qui régit l'usage des trottoirs par les manifestants, a été déclaré nul et sans effet par le juge Paul Tremblay de la Cour supérieure.

Le règlement 2028 de la ville de Montréal, qui régit l'usage des trottoirs par les manifestants, a été déclaré nul et sans effet par le juge Paul Tremblay de la Cour supérieure.

Le règlement 2028 de la ville de Montréal, qui régit l'usage des trottoirs par les manifestants, a été déclaré nul et sans effet par le juge Paul Tremblay de la Cour supérieure.

Le règlement 2028 de la ville de Montréal, qui régit l'usage des trottoirs par les manifestants, a été déclaré nul et sans effet par le juge Paul Tremblay de la Cour supérieure.

### la météo

Essuie. Température de samedi: 15°C. Mercredi: 15°C et 21°C.

# LE DEVOIR

Fais ce que dois  
MONTREAL - 100, RUE ST-JACQUES (42) - MONTRÉAL (QUÉBEC) - 20 JUIN 1970 - 100 CENTS

## Ottawa accueillie avec réserves le rapport LeDain

# Les possesseurs de mari n'iraient plus en prison

de notre envoyé spécial, André Chénouin

OTTAWA. — En dépit de bien des réserves, le rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, le ministre de la Santé, M. Jean Manes, a indiqué que le gouvernement entendait prendre des mesures pour régler certains problèmes relatifs à l'usage des drogues.

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

### le point

OTTAWA (P.V.) — Voici les points saillants du rapport provisoire de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales.

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

### au gré du temps

#### Oracles

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»



Sauvant son triomphe, le chef du Parti conservateur, M. Edward Heath, répond aux acclamations de la foule après le triomphe du parti conservateur.

## En Grande-Bretagne: 330 conservateurs, 287 travaillistes

# La victoire tory réjouit le patronat

LONDRES. — Après CP et l'APP, c'est au tour du Parti conservateur de gagner les élections générales en Grande-Bretagne.

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

«Le rapport recommande à l'effet de modifier la loi sur les drogues à des fins non médicales...»

Le 22 décembre 1969, les commissaires profitent du passage de John Lennon et Yoko Ono à Montréal, à l'occasion de la campagne pour la paix *War is Over (if you want it)*, pour les interroger sur les drogues et notamment sur le cannabis. Lors de cet entretien, mené par les commissaires Ian Campbell et Heinz E. Lehmann, le chanteur des Beatles décrit la marijuana comme une drogue non violente : « Un gouvernement qui utiliserait cette drogue en vue de calmer les gens aurait là l'arme ultime ». Et il ajoute : « c'est un phénomène de groupe et rien ne pourra jamais l'arrêter, rien sur terre ne l'arrêtera. La seule chose à faire, c'est de trouver comment l'utiliser de façon positive ».

Les effets calmants et paisibles du cannabis semblent d'ailleurs prouver leur efficacité au mois d'août de la même année au festival de musique de Woodstock où 90 % des 500 000 spectateurs fumaient de la marijuana sans qu'aucun débordement violent ne soit déploré.

Le 19 juin 1970, les commissaires déposent un premier rapport de plusieurs centaines de pages dans lequel ils affirment, hors de tout doute, que la marijuana n'est pas un stupéfiant. « Dans tous les cas, sauf à de très rares exceptions, les dommages causés par un usage habituel modéré sont quasi insensibles. On peut bien admettre que l'usage excessif soit très dommageable, mais il faut avouer que chez plusieurs grands consommateurs, les dommages ne sont pas très évidents. Et même s'ils sont décelables, ces

dommages sont presque uniquement limités à l'individu lui-même; la société est rarement touchée. Le point saillant de cette enquête a sans doute été la

punissable que d'un emprisonnement de dix-huit mois et que donner, sans contrepartie à un autre usager, une quantité de cannabis qui pourrait raison-

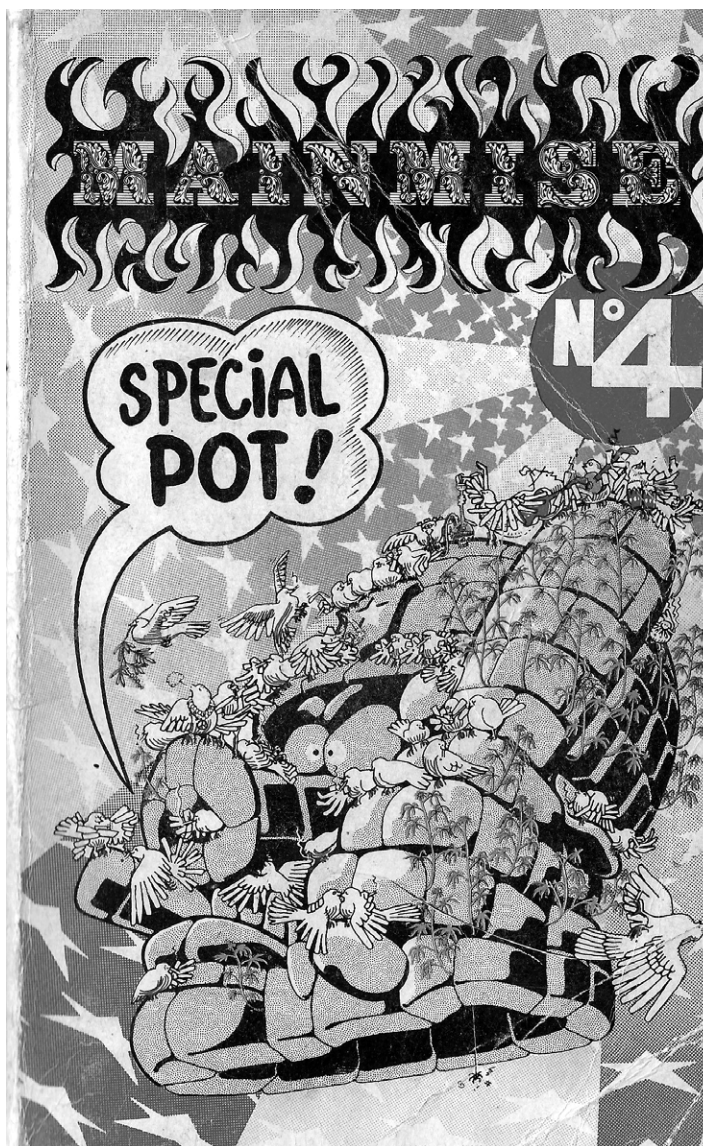
nablement être consommée en une seule fois ne soit pas considéré comme du trafic.

La commissaire et professeure de criminologie à l'Université de Montréal, Marie-Andrée Bertrand va encore plus loin : « Je suis en désaccord avec mes collègues de la Commission au sujet du délit de simple possession de cannabis. À mon avis, l'interdiction qui frappe cette possession devrait être abolie complètement. » (*Le Devoir*, 20 juin 1970). À noter que la simple possession de cannabis ou de haschisch était alors passible d'une peine maximale de sept ans de détention ou de 2 000 \$ d'amende.

### MAINMISE

« La pensée stone. Les fumeurs savent de quoi il s'agit. Une certaine façon de voir... qu'aucun manuel médical ou étude scientifique n'arrive à définir, préciser ou comprendre. » (*Mainmise*, 40, octobre 1974). En 1970, Jean Basile est journaliste et directeur du cahier Arts et lettres du

journal *Le Devoir*. Le journaliste s'intéresse notamment au phénomène de la contre-culture et, sous le pseudonyme de Pénélope, il signe des critiques de disques rock. Dans ses temps libres, il travaille avec son ami et *pusher* érudit Georges Khal à l'élaboration d'un ouvrage sur le cannabis. Se rendant toutefois à l'évidence que le cannabis est un sujet beaucoup trop vaste pour être circonscrit dans un seul livre, il décide



Mainmise 4, « Spécial Pot! », avril 1971.

constatation que les effets des drogues cannabinoïdes sont bien peu évidents à l'observation. Comme le cannabis n'est de toute évidence pas un stupéfiant, nous recommandons que le contrôle de cette drogue soit soustrait de la loi sur les stupéfiant et qu'il passe sous le régime de la loi des aliments et des drogues ». (*Le Devoir*, 20 juin 1970).

La Commission recommande par ailleurs que le trafic du cannabis ne soit

# Chartrand assailli Une bagarre force l'ajournement du Conseil de la CSN

par Claude Lemelin

QUÉBEC — Les tensions qui proviennent de la démission en vol de Québec des députés du Conseil confédéral de la CSN qui a été ajourné de six semaines après l'ouverture et quelques semaines avant que les députés ne soient élus pour le 17 mai. Le président de la CSN, Claude Chartrand, a été assailli par les députés de la coalition de gauche qui ont demandé un ajournement de la session parlementaire. Les députés ont voté par 100 voix contre 50 pour ajourner la session parlementaire de six semaines. Le conseil confédéral de la CSN a été ajourné de six semaines.

# Trudeau annoncerait aujourd'hui ou demain la date des élections

par Claude Lemelin

C'est dès aujourd'hui, ou demain au plus tard, que le premier ministre Trudeau annoncerait la date des élections fédérales. Le premier ministre Trudeau a annoncé qu'il présenterait un projet de loi pour la tenue de nouvelles élections fédérales le 22 septembre. Le projet de loi prévoit que les élections fédérales seraient convoquées pour le 22 septembre. Le projet de loi prévoit également que les élections fédérales seraient convoquées pour le 22 septembre.

**Le métré**

Établité et chabais en un maximum au sein de la...

**LE DEVOIR**

Fais ce que dois

Saint-Jean 1er VOL. LXIII - NO 114 Montréal, jeudi 18 mai 1972 15-CENTS

## Les trois leaders sortiraient d'Orsainville

# Le Front met fin à sa guérilla

par Michel Roy

QUÉBEC — En réponse aux pressions du Front, le conseil confédéral de la CSN a été ajourné de six semaines. Le conseil confédéral de la CSN a été ajourné de six semaines.

Le Front met fin à sa guérilla. Le Front met fin à sa guérilla. Le Front met fin à sa guérilla.

## Bâtiment: la réaction antigreve s'intensifie

par Pierre Richard

C'est dans une proportion de 95,6% que les travailleurs de la construction ont voté en faveur d'un référendum. Le référendum a été organisé par le conseil confédéral de la CSN. Le référendum a été organisé par le conseil confédéral de la CSN.

## Le rapport LeDain propose de légaliser mari et haschisch

OTTAWA — La législation de la simple possession de marijuana et de la consommation de cannabis est recommandée par le rapport majoritaire de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, qui a été remis officiellement au ministre de la Santé.

## Loubier prie Bourassa de réviser ses offres

QUÉBEC (PC) — Le chef de l'Union québécoise, Gabriel Loubier, a proposé au ministre de la Santé, Jean-Jacques Loubier, de réviser ses offres salariales. Loubier a proposé au ministre de la Santé, Jean-Jacques Loubier, de réviser ses offres salariales.

# Sept-Îles se remet péniblement de sa peur collective

par Paul Lamoignon, de la PC

Sept-Îles se remet péniblement de la peur collective qui a possédé la ville pendant plusieurs semaines. Sept-Îles se remet péniblement de la peur collective.

Sept-Îles se remet péniblement de la peur collective. Sept-Îles se remet péniblement de la peur collective.

remplacé les lys par des feuilles de pot chapeauté de la mention « cannabis libre ».

Apparaîtront dans les numéros subséquents de nombreux articles sur les drogues, la culture du cannabis et sa consommation ainsi qu'un « spécial pot » publié en avril 1971 dans lequel, Jean Basile, qui utilise désormais le pseudonyme de Pénélope pour signer les éditoriaux de *Mainmise* écrit :

« Le gros problème n'est plus de savoir si le pot sera légal un jour ou ne le sera pas. Le problème est de savoir comment une société du type de la nôtre va intégrer, puis exploiter, le pot. [...]

Il y en a pour dire que l'usage généralisé du pot transformera le Québec en une sorte de pays du Moyen-Orient à la population "sans ambition, paresseuse, indifférente...". C'est, non seulement mal analyser le problème, mais c'est surtout faire peur délibérément aux gens. En réalité, il nous appartient de faire du pot un élément positif de notre société. Nous avons d'ailleurs commencé.

La légalisation, de fait, n'est plus qu'un problème politique. Comment faire avaler à l'électeur moyen l'idée même de cette légalisation inévitable, compte tenu de la contre-publicité générale qui encombre tous nos médias.

Voici, selon nous, comment se pose le dilemme de nos "dirigeants" :

1. On ne légalise pas le pot et tout le monde fume du pot.
2. On légalise le pot et tout le monde fume du pot. » (*Mainmise*, 4, avril 1971).

## 1972, LE PRINTEMPS DU POT

Le 17 mai 1972, la Commission Le Dain déposent un troisième rapport de plus de 400 pages consacré uniquement au cannabis. Dans ce rapport, la majorité des commissaires recommande au gouvernement fédéral de décriminaliser la simple possession de cannabis et suggèrent également une amende pour les personnes reconnues coupables de trafic, ou de possession en vue du trafic, plutôt que l'emprisonnement.

En annexe, Marie-Andrée Bertrand publie une position dissidente dans lequel elle affirme que les conséquences probables de la légalisation « me semblent moins à craindre que les méfaits de la prohibition ». (*L'Action Québec*, 18 mai 1972). La criminologue estime que la prohibition coûte cher économiquement, socialement et moralement et sape la valeur éducative de la loi.

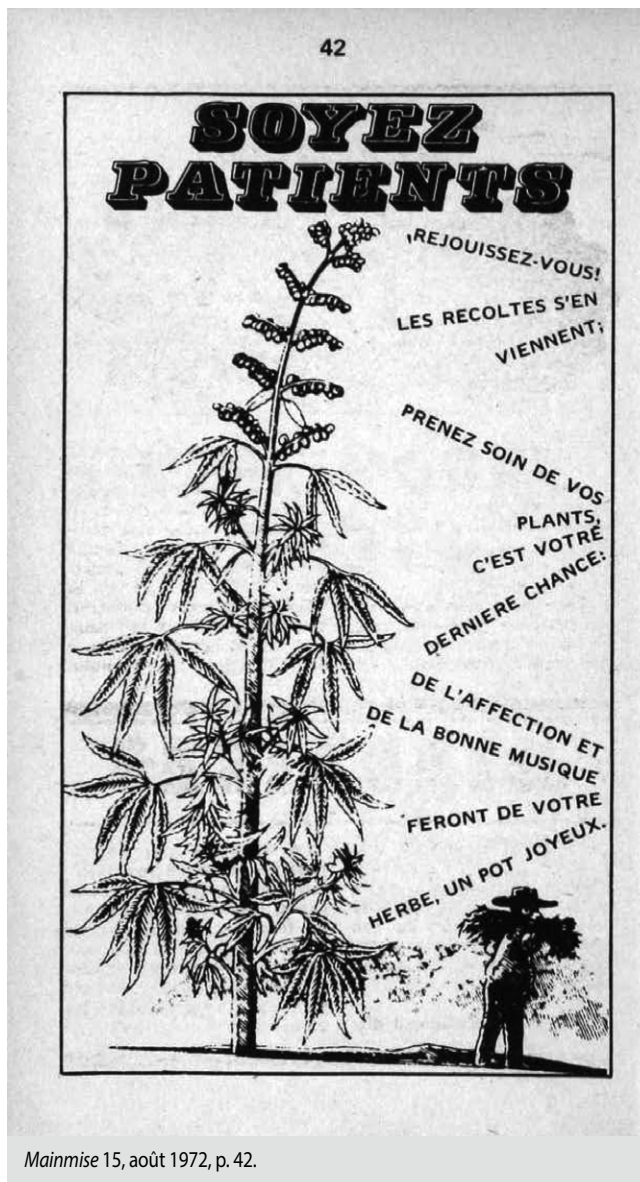
Pour elle, lever l'interdiction contre la simple possession oblige les usagers à alimenter le marché clandestin et à verser dans la criminalité. C'est pourquoi, elle suggère au gouvernement fédéral et à ceux des provinces d'entreprendre immédiatement des discussions pour placer la vente et la consommation du cannabis sous des contrôles similaires à ceux qui s'appliquent à l'alcool.

Elle propose au gouvernement de lancer par la suite un programme pour mettre au point des méthodes de production et de mise en marché du cannabis naturel dans un premier temps, puis d'étudier la possibilité de produire du haschisch et des préparations synthétiques dans un deuxième temps. Toutes ces étapes de production et de mise en marché du cannabis devraient, enfin, être déterminées par le gouvernement fédéral ou ceux des provinces, ou encore de concert entre eux. Marie-Andrée Bertrand appuie ses conclusions de statistiques qui démontrent qu'au début des années 70, un Canadien sur vingt, au minimum, fait un usage occasionnel du cannabis. Dans la très grande majorité des cas, l'usage n'entraîne ni difficultés psychologiques graves, ni crimes, ni maladies. Les cas d'usage habituel et excessif sont exceptionnels.

Plusieurs des recommandations de ce

rapport sur le cannabis sont reproduites dans le numéro du mois de mai 1972 de *Mainmise*. On y retrouve également des statistiques du rapport Le Dain reliées à la consommation du cannabis. Les lecteurs y apprennent notamment qu'il y a, au Canada, 1 500 000 usagers et que le nombre de personnes reconnues cou-

s'abuse et celui qui s'amuse. La principale source de confusion face au phénomène cannabis réside dans l'absence de distinction entre un usage abusif et un USAGE INTEGRÉ. La propagande fallacieuse des manipulateurs d'épouvantails et les rose-nananneries des prophètes psychédéliques ont contribué à une polarisation ridicule du phénomène. » (*Mainmise*, 13, mai 1972).



*Mainmise* 15, août 1972, p. 42.

pables de possession simple au pays est en hausse depuis 1970 (5 399 en 1970 et 8 389 en 1971).

Dans ce même numéro, un regroupement nommé Mutation, plaide pour un moratoire. « C'est l'abus qui détruit. Il faut bien distinguer entre celui qui

## CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE

Le 31 juillet 1972, au lendemain d'une fin de semaine d'émeute à Sainte-Thérèse, déclenché par la mort d'un jeune *pusher* de 16 ans, André Vassard, tombé sous les balles d'un policier de 21 ans, le gouvernement Trudeau annonce qu'il ne légalisera pas la possession ni la culture du cannabis.

Le ministre de la Santé John Munro évoque les effets possibles du cannabis sur le développement des adolescents, la possibilité qu'un usage prolongé et intense entraîne des troubles mentaux importants, les conséquences de l'usage du cannabis sur la conduite automobile ainsi que la relation entre le cannabis et l'augmentation de la polytoxicomanie.

Le gouvernement annonce néanmoins son intention de réduire les peines imposées aux personnes déclarées coupables de possession et, d'autre part, de soustraire le

cannabis à la Loi sur les stupéfiants et de le reporter à la Loi sur les aliments et drogues.

Dans son éditorial du mois d'août 1972, Jean Basile dénonce l'attitude paternaliste du gouvernement Trudeau et l'irresponsabilité de ceux qui confient

un revolver à un policier de 21 ans. « Dans la société que nous souhaitons, s'il a le droit d'être informé, le citoyen a le droit non moins grand d'assumer complètement ses propres responsabilités, dont celle de fumer ou de ne pas fumer de la marijuana. Le fait que la jeunesse soit plus particulièrement en cause dans ce domaine (ce qui n'est pas prouvé d'ailleurs) ne change rien.

La jeunesse est sans doute moins jeune qu'il n'y paraît et c'est vouloir la posséder que de tenter de décider pour elle. » (*Mainmise*, 15, août 1972).

Jean Basile quitte la direction de *Mainmise*, un an plus tard, au mois d'août 1973, soulignant le fait qu'un journal périodique comme le sien n'a aucune chance de survie s'il n'est pas appuyé par une grosse organisation politique

ou financière et ajoute qu'un journal, pour faire ce qu'il a à faire, ne doit pas avoir de propriétaire. « J'ai toujours cru à l'immoralité profonde et impardonnable d'un journal qui «appartient» à quelqu'un ou à quelque chose ». (*Mainmise*, 26, août 1973). Les lecteurs de *Mainmise* soutiendront tout de même le magazine pour les quatre autres années à venir. Depuis sa disparition, en 1978, il est devenu une source inestimable pour l'étude du mouvement de la contre-culture au Québec dans les années 70.

Dans son éditorial de départ, Jean Basile soulignera d'ailleurs la dixième année de ce mouvement : « Dix ans, au fond, c'est si peu. Bientôt apparaîtront les œuvres, les commentaires, les analyses. Elles commencent à poindre. Lorsque le Conseil des arts nous a refusé une petite subvention, la seule chose que nous n'avons pas pu lui pardonner, c'est de n'avoir pas compris que le "psychédéisme" portait une œuvre à venir et que nous en faisons partie à notre mesure. » (*Mainmise*, 26, août 1973).

Quant au rapport final de la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales, il sera déposé le 14 décembre 1973, et accumulera la poussière jusqu'au 17 octobre 2018. Les recommandations de cette commission, particulièrement le rapport dissident de Marie-Andrée Bertrand, qui n'aura pas vu la légalisation du cannabis de son vivant, seront presque toutes suivies à la lettre par le premier ministre Justin Trudeau, fils du premier ministre dont le gouvernement avait mis sur pied la Commission Le Dain en 1969...

**Marc-André Brouillard est l'auteur du livre *Nos racines psychédéliques, l'héritage électrisant de la génération Mainmise*, publié en 2018 chez Guy Saint-Jean Éditeur.**



*La dope* est le premier hors série publié par *Mainmise* au mois de juillet 1972. Il s'agit d'un best of d'articles de *Mainmise* consacrés à la drogue. Il propose par ailleurs le contenu intégral du *Mainmise* 4, Spécial pot. En janvier 1973, ce hors série s'était déjà écoulé à 7 000 exemplaires, faisant de ce numéro l'un des grands succès des Éditions Mainmise avec les numéros des *Comix* consacrés à la BD *underground*.